



Mon ex est rmiste puis-je lui reclamer 1 pension alimentaire

Par **nanou**, le **12/02/2008** à **08:09**

mon ex mari ke je n'ai pas vu depuis notre separation il y a 16 ans il vit a marseille et moi a bastia et avec lequiel j'ai eu 2 enfants ki avait a l'epoque de notre separation 3 et 1 ans et ki on aujourd'hui 17 et 19 ans refuse son aide a mon fils ki souffre depuis toujours de l'absence de son pere (mutilation fugue echec scolaire)il n'arrive pas a se construire tan k'il n'aura pas compris pourquoi son pere refuse de le connaitre du a son mal etre il est actuellement place dans 1 foyer depuis le 25 dec 2007.j'ai essaye a plusieurs reprise de rentre en contact avec lui en lui esplicant ke j'avais vraiment besoin de lui pr le sortir de ce gouffre il reste sourd aux appels de detresse de son fils car il a peur ke je lui reclame un arriere de pension alimentaire concernant les 2 enfants ke j'ai avaec lui.face a son desinteret j'envisage aujourd'hui de l'attaquer en justice pour non assistance a personne en danger donc son propre fils et je demande 1 indemnite pour avoir pendant 17 ans assumer seule nos 2 enfant en ai-je le droit si oui il pretend etre rmiste si c'est le cas comment faire pr recupere un indemnite de sa part pr toute ses annees merci de me repondre car il ne me reste ke dix mois avant ke mon fils atteigne ses 18 ans merci amicalement nanou